



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2000/10  
2 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME SESSION  
(PREMIÈRE PARTIE)  
LYON, 11-15 SEPTEMBRE 2000**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1 - 4	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) .....	5 - 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	5 - 7	4
B. Organisation des travaux de la session.....	8	6
III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) (Point 3 de l'ordre du jour).....	9 - 13	6
QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour).....	9 - 13	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 5 de l'ordre du jour).....	14 - 17	7
V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 6 de l'ordre du jour).....	18 - 20	7
VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour).....	21 - 24	8
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 8 de l'ordre du jour).....	25 - 28	9
A. Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I) .....	25 - 28	9
B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique.....	25 - 28	9
VIII. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 9 de l'ordre du jour).....	29 - 47	9
A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie .....	29 - 33	9
B. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto .....	34 - 37	10
C. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement .....	38 - 41	11
D. Questions diverses .....	42 - 47	12
IX. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS CONSULTATIF (DÉCISION 4/CP.4) (Point 10 de l'ordre du jour) .....	48 - 51	13
X. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX "MEILLEURES PRATIQUES" APPLIQUÉS PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 11 de l'ordre du jour) .....	52 - 55	14

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XI. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 12 de l'ordre du jour) .....	56 - 57	15
XII. QUESTIONS DIVERSES (Point 13 de l'ordre du jour) .....	58 - 60	15
XIII. RAPPORT DE LA SESSION (Point 14 de l'ordre du jour) .....	61 - 63	15
XIV. CLÔTURE DE LA SESSION .....	64 - 67	16

Annexes

I. Politiques et mesures correspondant aux "meilleures pratiques" appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention .....		17
II. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à la première partie de sa treizième session .....		21

## **I. OUVERTURE DE LA SESSION**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première partie de la treizième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue au Palais des Congrès, à Lyon (France), du 11 au 15 septembre 2000.
2. L'ouverture de la session a été précédée par une cérémonie d'accueil. M. Jan Szysko, Président de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux participants. Des déclarations ont été faites par M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif, M. Lionel Jospin, Premier Ministre de la France, et M. Raymond Barre, maire de Lyon. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Jean Ripert, premier président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, et de M. Zhong Shukong, conseiller pour les questions d'environnement au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine.
3. Le Président du SBSTA, M. Harald Dovland (Norvège), a ouvert la session le 11 septembre en souhaitant la bienvenue aux représentants des Parties et aux observateurs. Constatant que les négociations étaient entrées dans une nouvelle phase et progressaient à un rythme accéléré avec une orientation plus précise, il a instamment prié les représentants de ne ménager aucun effort pour établir des textes de négociation sur toutes les questions à l'étude avant la fin de la semaine, ce qui contribuerait au succès de la sixième session de la Conférence des Parties. Il fallait aussi s'attacher à tirer le meilleur parti du peu de temps disponible. Le Président a signalé que pour la Convention, 184 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion avaient été reçus, et que pour le Protocole de Kyoto les ratifications ou adhésions se chiffraient à 23 (six nouveaux instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion ayant été déposés pendant la session, leur nombre total est passé à 29).
4. À la 2ème séance, tenue conjointement avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le 11 septembre 2000, Mme Margot Wallström, Commissaire chargée de l'environnement à la Commission européenne, et Mme Dominique Voynet, Ministre française de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont prononcé chacune une allocution. À la même séance, des déclarations générales ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et ses États membres, et un autre encore au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1ère séance, le 11 septembre, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/SBSTA/2000/6.
6. Le Président a indiqué que l'ordre du jour provisoire avait été allégé car le programme de travail pour la préparation de la sixième session de la Conférence des Parties était très chargé.

Des renseignements sur plusieurs questions n'appelant pas un examen approfondi à la session en cours étaient donnés dans la section IV du document FCCC/SBSTA/2000/6, à titre de mise à jour.

7. Le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Ouverture de la session
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour
    - b) Organisation des travaux de la session
  3. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)
  4. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
  5. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto
  6. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
  7. Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
  8. Renforcement des capacités :
    - a) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)
    - b) Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique
  9. Questions méthodologiques :
    - a) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
    - b) Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
    - c) Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement
    - d) Questions diverses
  10. Mise au point et transfert de technologie : état d'avancement du processus consultatif (décision 4/CP.4)
  11. Politiques et mesures correspondant aux "meilleures pratiques" appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
  12. Coopération avec les organisations internationales compétentes
  13. Questions diverses
  14. Rapport sur les travaux de la session.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance, le 11 septembre. Il était saisi d'un programme provisoire des séances, figurant dans l'annexe II du document FCCC/SBSTA/2000/6. Le Président a indiqué que ce programme devrait servir de guide, mais qu'il faudrait l'adapter en fonction de l'avancement des travaux.

### **III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### 1. Délibérations

9. Le SBSTA a examiné ces questions en même temps à ses 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SB/2000/5 et Corr.1.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du groupe des pays les moins avancés, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

11. À la 2<sup>ème</sup> séance, tenue conjointement avec le SBI le 11 septembre, M. Bo Kjellén (Suède) et M. Abdulmuhsen Al-Sunaid (Arabie saoudite) ont rendu compte des réunions informelles sur ces points qu'ils avaient présidées la semaine précédente à la demande des présidents des organes subsidiaires.

12. Également à la 2<sup>ème</sup> séance, les organes subsidiaires ont décidé de confier l'examen de ces questions à un groupe de contact commun. Leurs présidents ont désigné M. Kjellén et, en l'absence de M. Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), M. Al-Sunaid, pour coprésider ce groupe de contact.

##### 2. Conclusions

13. À leur séance conjointe du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBSTA et le SBI ont adopté les conclusions ci-après :

a) Les organes subsidiaires ont décidé d'examiner plus avant le texte présenté dans le document FCCC/SBI/2000/10/Add.1 à la deuxième partie de leur treizième session. Ce texte est soumis sans préjuger la question de savoir si un ou deux projets de décision sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour seront recommandés à la Conférence des Parties;

b) Les organes subsidiaires ont invité leurs présidents à organiser, avec le concours du secrétariat, des consultations sur ces questions entre les deux parties de la session. Ils ont décidé de reprendre les négociations sur les deux points, à la deuxième partie de leur treizième session, sur la base du texte mentionné à l'alinéa a) ci-dessus, en tenant compte des résultats de ces consultations;

c) Comme suite à une déclaration faite par le groupe des pays les moins avancés, les organes subsidiaires ont prié le secrétariat d'organiser un atelier à l'intention de ces pays avant la sixième session de la Conférence des Parties, pour leur permettre d'étudier leur situation, leurs besoins et leurs problèmes particuliers concernant l'adaptation, le renforcement des capacités ainsi que la mise au point et le transfert de technologie, et pour les aider à définir et affiner leur position de façon à faire avancer les négociations à cette session.

#### **IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 5 de l'ordre du jour)

##### 1. Délibérations

14. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SB/2000/7.

15. Des réunions informelles avaient eu lieu la semaine précédente sous la coprésidence de M. Harald Dovland (Norvège), Président du SBSTA, et M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa).

16. À la séance commune du 11 septembre, les présidents ont renvoyé l'examen de la question au Groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4<sup>1</sup>, coprésidé par M. Dovland et M. Slade.

##### 2. Conclusions

17. À leur séance commune du 15 septembre, le SBSTA et le SBI ont pris acte du rapport du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions (voir l'annexe III du document FCCC/SBI/2000/10).

#### **V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

(Point 6 de l'ordre du jour)

##### 1. Délibérations

18. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents FCCC/SB/2000/6 et Add.1.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

---

<sup>1</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

## 2. Conclusions

20. À leur séance commune du 15 septembre, le SBSTA et le SBI ont décidé d'examiner à leur quatorzième session le projet révisé de cadre uniformisé de présentation des rapports, qui figurait dans le document FCCC/SB/2000/6/Add.1.

## **VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO** (Point 7 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

21. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/2000/4 et FCCC/SB/2000/MISC.4 et Add.1, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.1/Corr.1 et Add.3.

22. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

23. À la séance commune du 11 septembre, M. Kok Kee Chow (Malaisie) a rendu compte des réunions informelles qu'il avait présidées sur la question la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires. Les organes subsidiaires sont convenus d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact commun présidé par M. Chow.

### 2. Conclusions

24. À leur séance commune du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, les organes subsidiaires ont adopté les conclusions suivantes :

a) Les organes subsidiaires ont examiné la note des présidents publiée sous la cote FCCC/SB/2000/4 et ont pris acte des communications supplémentaires des Parties reproduites dans les documents FCCC/SB/2000/MISC.4 et Add.1 et 2, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.1/Corr.1 et Add.3, ainsi que des autres opinions exprimées par les Parties;

b) Ils ont pris note des progrès de l'exécution du programme de travail sur les mécanismes, exposé dans la décision 7/CP.4;

c) Les organes subsidiaires, rappelant la décision 14/CP.5<sup>2</sup>, ont décidé de renvoyer à la deuxième partie de leur treizième session l'examen de la note de leurs présidents publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2000/10/Add.1;

d) Les organes subsidiaires ont invité les présidents à étoffer cette note en consultation avec les Parties, en vue de la deuxième partie de leur treizième session.

---

<sup>2</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

## **VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **A. Renforcement des capacités dans les pays en développement**

#### **(Parties non visées à l'annexe I)**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

### **B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

25. Le SBSTA a examiné ces deux questions en même temps à ses 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents FCCC/SB/2000/8 et FCCC/SB/2000/9.

26. À la séance commune du 11 septembre, le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a rendu compte des réunions informelles qui avaient eu lieu sous sa présidence la semaine précédente.

27. À la même séance, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner les deux points dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Ashe et M. Jukka Uosukainen (Finlande).

#### **2. Conclusions**

28. À leur séance commune du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBSTA et le SBI ont décidé d'étudier plus avant, à la deuxième partie de leur treizième session, les projets de décision sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition sur le plan économique (FCCC/SBI/2000/10/Add.3 et FCCC/SBI/2000/10/Add.4, respectivement), en vue d'en recommander l'adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session.

## **VIII. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

29. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> séances, le 11 septembre, ainsi qu'à sa 4<sup>ème</sup> séance, le 15 septembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2000/9 et Add.1, FCCC/SBSTA/2000/MISC.6 et Add.1 et 2, FCCC/SBSTA/2000/MISC.8 et FCCC/SBSTA/2000/INF.7/Add.1.

30. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

31. À la 1ère séance, M. Philippe Gwage (Ouganda) a fait rapport sur les réunions informelles consacrées à la question, qu'il avait coprésidées avec M. Halldor Thorgeirsson (Islande) la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires.

32. À la 2ème séance, le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Gwage et M. Thorgeirsson.

## 2. Conclusions

33. À sa 4ème séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des documents FCCC/SBSTA/2000/9 et Add.1, FCCC/SBSTA/2000/INF.7/Add.1, FCCC/SBSTA/2000/MISC.6 et Add. 1 et 2 et FCCC/SBSTA/2000/MISC.8;

b) Il a prié le Président, de compléter l'annexe du document FCCC/SBSTA/2000/10/Add.2, avec le concours du secrétariat en tenant compte des opinions exprimées oralement ou par écrit par les Parties à la première partie de sa treizième session (notamment dans le document FCCC/SBSTA/2000/MISC.8) et lors des consultations officielles devant se tenir à Viterbo (Italie) du 9 au 11 octobre; il l'a également invité à présenter une version révisée de ce texte pour examen à la deuxième partie de sa treizième session, en vue de soumettre un projet de décision à la Conférence des Parties à sa sixième session, pour adoption par la Conférence agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session;

c) Ayant procédé à un examen initial des données nationales communiquées par les Parties conformément aux conclusions qu'il avait adoptées à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 32 d)), le SBSTA a instamment demandé à toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de lui fournir des données complètes avant le 1er novembre, en utilisant le modèle de présentation convenu.

### **B. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1ère et 4ème séances, tenues les 11 et 15 juin. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/2000/7, FCCC/SBSTA/2000/INF.7/Add.1, FCCC/SBSTA/2000/MISC.1/Add.2 et FCCC/SBSTA/2000/MISC.7 et Add.1.

35. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

36. À la 1ère séance, le 11 septembre, Mme Helen Plume (Nouvelle-Zélande) a fait rapport sur les réunions informelles sur la question, qu'elle avait coprésidées avec M. Festus Luboyera (Afrique du Sud) la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires. Le SBSTA a décidé d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Mme Plume et M. Luboyera.

## 2. Conclusions

37. À sa 4ème séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a décidé d'examiner plus avant, à la deuxième partie de sa treizième session, les lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 du Protocole de Kyoto, les lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole et les éléments qui pourraient figurer dans un ou plusieurs projets de décisions sur les paragraphes 1 et 2 de l'article 5 et les articles 7 et 8 du Protocole;

b) Il a invité le Président à poursuivre l'élaboration des projets de texte concernant les lignes directrices prévues aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto et les méthodes d'ajustement visées au paragraphe 2 de l'article 5 du Protocole, figurant dans le document FCCC/SBSTA/2000/10/Add.3, en tenant compte des opinions exprimées par les Parties pendant la première partie de sa treizième session, dans des communications supplémentaires et au cours des consultations informelles devant se tenir avant la reprise de la treizième session (*Bonn, 6-8 octobre 2000*), en vue de recommander à la Conférence des Parties, à sa sixième session, un ou plusieurs projets de décisions sur ces questions que celle-ci transmettrait à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, pour adoption à sa première session;

c) Le SBSTA a souligné qu'il importait de veiller à la transparence et à l'équilibre régional lors des consultations informelles susmentionnées;

d) Le SBSTA a reconnu que les informations communiquées en application de l'article 7 du Protocole permettraient de mettre en évidence les progrès réalisés par les Parties visées à l'annexe I dans l'exécution de leurs engagements au titre du Protocole d'ici à 2005, compte tenu de leur situation nationale. Il a décidé de poursuivre l'examen de cette question afin d'élaborer les sections pertinentes des lignes directrices prévues à l'article 7 du Protocole.

### **C. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement** (Point 9 c) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

38. Le SBSTA a examiné la question à ses 3ème et 4ème séances, les 11 et 15 septembre.

39. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

40. À la 3ème séance, le 11 septembre, le Président a prié M. Ole Plougmann (Danemark) d'organiser des consultations informelles sur la question.

#### 2. Conclusions

41. À sa 4ème séance, le 15 septembre, le SBSTA a décidé de revenir sur la question à la deuxième partie de sa treizième session, en vue d'établir un projet de décision dont il recommanderait l'adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session.

**D. Questions diverses**  
(Point 9 d) de l'ordre du jour)

42. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> séances, les 11 et 15 septembre. Il s'est penché sur deux thèmes :

Thème 1 : Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux

1. Délibérations

43. À la 3<sup>ème</sup> séance, le 11 septembre, le secrétariat a donné des renseignements sur sa coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Une communication écrite de l'OACI a été remise au SBSTA. Un représentant de l'OMI a fait une déclaration.

44. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

45. À sa 4<sup>ème</sup> séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après :

a) Le SBSTA a pris note des renseignements fournis par le secrétariat sur les émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux, ainsi que sur sa coopération avec l'OACI et l'OMI. Il s'est félicité des rapports fournis par celles-ci sur leurs activités concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'aviation et les transports maritimes internationaux;

b) Le SBSTA a encouragé l'OACI et l'OMI à achever leurs travaux dans ce domaine le plus tôt possible. Il a également souligné l'importance de la coordination, à l'échelon national, des travaux des Parties concernant les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation et des transports maritimes internationaux, dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, de l'OACI et de l'OMI.

Thème 2 : Méthodes et outils d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation

1. Délibérations

46. À la 3<sup>ème</sup> séance, le 11 septembre, le Président a appelé l'attention sur ce thème. Le secrétariat a rendu compte oralement d'une réunion d'experts FCCC/GIEC sur ces méthodes.

2. Conclusions

47. À sa 4<sup>ème</sup> séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note des informations qui lui ont été fournies par le secrétariat au sujet de la réunion d'experts FCCC/GIEC sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation;

b) Il a demandé au secrétariat d'organiser un atelier auquel participeraient des experts du GIEC ainsi que les utilisateurs, après que le troisième rapport d'évaluation du GIEC aurait été accepté. L'atelier devrait étudier :

- i) L'expérience acquise par les pays en développement dans l'application des méthodes actuelles d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation ainsi que leurs nouveaux besoins;
  - ii) Le degré de perfectionnement des méthodes recensées dans le troisième Rapport d'évaluation du GIEC et l'applicabilité de ces méthodes à la situation particulière des pays en développement;
  - iii) Les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la qualité des informations sur les méthodes d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation et leur diffusion;
- c) Le SBSTA a invité les Parties à participer à l'atelier et à l'appuyer activement;
- d) Il a invité le secrétariat à l'informer des résultats de l'atelier à sa quatorzième session.

**IX. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE :  
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS  
CONSULTATIF (DÉCISION 4/CP.4)**

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

48. Le SBSTA a examiné la question à ses 3ème et 4ème séances, les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/2000/8, FCCC/SBSTA/2000/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2000/MISC.9.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties. Une déclaration a été faite au titre de l'Initiative, de l'Agence internationale de l'énergie concernant les technologies climatiques.

50. À la 3ème séance, Mme Jean Cooper (Canada) a rendu compte des réunions informelles sur la question qu'elle avait coprésidées avec M. Oladapo Afolabi (Nigéria) la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires. Le SBSTA a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Mme Cooper et M. Afolabi.

2. Conclusions

51. À sa 4ème séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a examiné le rapport du Président sur l'état d'avancement du processus consultatif relatif au transfert de technologie, un projet de texte sur un cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (FCCC/SBSTA/2000/8), ainsi que le rapport du Président sur les résultats d'une réunion de consultation informelle organisée du 2 au 4 août 2000 à Golden,

dans le Colorado (États-Unis d'Amérique). Il a remercié le Gouvernement américain d'avoir accueilli cette réunion;

b) Le SBSTA a examiné le projet de texte susmentionné et décidé d'examiner plus avant, à la deuxième partie de sa treizième session, un projet de texte révisé (FCCC/SBSTA/2000/10/Add.4) ainsi que les communications supplémentaires des Parties sur la question, y compris le document FCCC/SBSTA/2000/MISC.9;

c) Le SBSTA a invité le Président à organiser avec le concours du secrétariat à la deuxième partie de sa treizième session, une réunion informelle et une brève séance d'information, , sur les résultats des trois ateliers régionaux qui avaient eu lieu sur le processus consultatif relatif au transfert de technologie (un en Afrique, un dans la région de l'Asie et du Pacifique et un dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes);

d) Il a pris acte du rapport intérimaire du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'assistance financière concernant les conventions de Rio;

e) Le SBSTA a également remercié le secrétariat des renseignements qu'il avait fournis sur un cadre préliminaire pour un système d'information technologique. Il l'a prié de lui présenter, à la deuxième partie de sa treizième session, une proposition plus étoffée concernant les activités dans ce domaine, en tenant compte i) des incidences financières de la poursuite de ces travaux à différents niveaux et ii) des débats sur cette proposition.

**X. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX "MEILLEURES PRATIQUES" APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION  
(Point 11 de l'ordre du jour)**

1. Délibérations

52. Le SBSTA a examiné la question à ses 3ème et 4ème séances, les 11 et 15 septembre.

53. À la 3ème séance, des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

54. À la même séance, M. José Roméro (Suisse) a rendu compte des réunions informelles à ce sujet qu'il avait coprésidées avec M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires. Le SBSTA a décidé d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de travail coprésidé par M. Roméro et M. Muyungi.

2. Conclusions

55. À sa 4ème séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a poursuivi l'examen, entrepris à sa douzième session, du rapport du Président (FCCC/SBSTA/2000/2) sur l'atelier consacré aux politiques et mesures correspondant

aux "meilleures pratiques" appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, tenu à Copenhague du 11 au 13 avril 2000, en application de la décision 8/CP.4;

b) Le SBSTA s'est félicité de la contribution de l'atelier aux travaux des Parties concernant l'échange de données d'expérience et d'informations sur les "meilleures pratiques";

c) Il a pris note des progrès accomplis dans ce domaine et a décidé de transmettre le rapport du Président sur l'atelier à la Conférence des Parties, lors de sa sixième session. Il a également décidé d'examiner à la deuxième partie de sa treizième session les éléments qui pourraient être incorporés à un projet de décision sur la question, dont il pourrait recommander l'adoption à la Conférence des Parties lors de sa sixième session (voir l'annexe I ci-après).

## **XI. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

56. Le SBSTA a examiné la question à ses 3ème et 4ème séances, les 11 et 15 septembre.

### **2. Conclusions**

57. À sa 4ème séance, le 15 septembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a pris note des renseignements fournis par le secrétariat sur sa coopération avec les organismes des Nations Unies et les secrétariats d'autres conventions, en particulier la Convention sur la diversité biologique. Il a prié le secrétariat de poursuivre sa collaboration sur des questions de fond avec le secrétariat de cette convention ainsi qu'avec ceux d'autres conventions et des organismes des Nations Unies, et de l'informer des progrès accomplis à ses sessions suivantes.

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 13 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

58. Le SBSTA a examiné la question à ses 3ème et 4ème séances, tenues les 11 et 15 septembre.

59. À la 3ème séance, le secrétariat a fait rapport sur l'état du fichier d'experts.

### **2. Conclusions**

60. À sa 4ème séance, le 15 septembre, le SBSTA a encouragé les Parties à désigner d'autres experts et à actualiser régulièrement les données du fichier.

## **XIII. RAPPORT DE LA SESSION**

(Point 14 de l'ordre du jour)

61. À sa 4ème séance, le 15 septembre, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur les travaux de la première partie de sa treizième session (FCCC/SBSTA/2000/L.5).

62. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie, parlant au nom du Groupe africain, qui a souligné la nécessité de faire mieux comprendre les questions inscrites à l'ordre du jour du SBSTA, en particulier les questions méthodologiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ainsi que les articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Il fallait aussi renforcer la coopération avec les organismes intergouvernementaux, en particulier le GIEC, simplifier les rapports techniques et veiller à ce que ces documents soient traduits et largement diffusés. Le GIEC, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre, pourrait mettre au point un programme d'assistance en faveur des pays africains de ce domaine.

63. À la même séance, sur la proposition du Président, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.

#### **XIV. CLÔTURE DE LA SESSION**

64. À la dernière séance commune du SBSTA et du SBI, le 15 septembre, des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du groupe des pays les moins avancés, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. À la même séance, des déclarations ont également été prononcées par un représentant de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe, au nom des milieux industriels et commerciaux, et par un représentant du Consortium for Community Forest Systems, au nom des populations autochtones.

65. Les présidents ont indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvel ordre du jour provisoire annoté pour la deuxième partie de la treizième session. Le secrétariat établirait une liste des documents relatifs aux différents points de l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2000/1/Add.2).

66. À la même séance, les présidents des organes subsidiaires ont demandé à ceux des groupes de contact de continuer à exercer leurs fonctions à la deuxième partie de la treizième session, même ceux qui n'avaient pas pu participer à la première partie. Ils les ont priés de tenir des consultations avant la deuxième partie de la treizième session et d'en communiquer les résultats aux organes subsidiaires à cette occasion.

67. Les présidents ont suspendu la treizième session des organes subsidiaires, qui reprendrait le 13 novembre à La Haye.

Annexe I

**POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT AUX "MEILLEURES PRATIQUES"  
APPLIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANEXE I DE LA CONVENTION**

**Éléments qui pourraient être incorporés à un projet de décision sur les politiques  
et mesures correspondant aux "meilleures pratiques" ou "bonnes pratiques"  
appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

[*Nouveau titre* : **Étude des moyens de faciliter la coopération pour renforcer l'efficacité individuelle et globale des politiques et mesures dont il est question à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 2**]

*La Conférence des Parties,*

[*Rappelant* les dispositions pertinentes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier les paragraphes 1, 2, 8 et 9 de l'article 4, ainsi que celles du Protocole de Kyoto, en particulier l'article 2, les paragraphes 2 et 14 de l'article 3 et l'article 7,

*Rappelant* aussi sa décision 8/CP.4, par laquelle elle a prié l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) d'entreprendre des travaux préparatoires pour permettre à la Conférence des Parties, à la première session qu'elle tiendrait en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto après l'entrée en vigueur du Protocole, d'étudier les moyens de faciliter la coopération pour renforcer l'efficacité individuelle et globale des politiques et mesures dont il est question à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 2 du Protocole,

*Prenant acte* du rapport du Président (FCCC/SBSTA/2000/2) sur l'atelier qui s'est tenu du 11 au 13 avril 2000 à Copenhague en application de la décision 8/CP.4,

*Remerciant* les Gouvernements danois et français de leur contribution à cet atelier,

*Consciente* du fait que l'application de politiques et mesures est indispensable pour atteindre l'objectif de la Convention et du Protocole,

*Consciente* également de l'utilité de l'échange d'informations entre toutes les Parties sur les politiques et mesures correspondant aux "meilleures" ou aux "bonnes" pratiques compte tenu des conditions nationales, en vue d'atteindre l'objectif de la Convention et du Protocole,]<sup>3</sup>

1. *Considère* **que l'étude des moyens de faciliter la coopération pour accroître l'efficacité individuelle et globale des politiques et mesures dont il est question à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 2, tâche prévue dans la décision 8/CP.4, a été menée à bien,**

2. — *Décide* [~~d'établir un processus consultatif pour assurer la continuité~~] de l'échange de données d'expérience et d'informations [~~entre les Parties visées à l'annexe I~~] sur les politiques et mesures correspondant aux "meilleures ou bonnes pratiques" adoptées

---

<sup>3</sup> Ces éléments sont entre crochets parce qu'ils n'ont pas encore été examinés.

~~en application [du paragraphe 1 et] du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ainsi que sur les mesures et politiques qui doivent être adoptées conformément à l'article 2 du Protocole, qui a commencé pendant l'atelier de Copenhague, et d'établir un processus consultatif;~~

2 bis. *Décide* [d'entreprendre des travaux préparatoires pour permettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto] de continuer [à étudier les moyens] de faciliter la coopération [entre les Parties visées à l'annexe I] en vue de renforcer l'efficacité individuelle et globale des politiques et mesures dont il est question [au paragraphe 1] [à l'alinéa b) du paragraphe 1] [au paragraphe 3 de l'article 2] du Protocole, en particulier en encourageant les Parties [visées à l'annexe I] à poursuivre l'échange de données d'expérience et d'informations au niveau technique, compte tenu des conditions nationales [et d'établir un processus consultatif];

3. *Décide* que [ce processus consultatif] [les travaux futurs] devrai[en]t se dérouler [en partie] sous la conduite [du Président] [du SBSTA], avec [entre autres] des initiatives associant toutes les Parties et s'il y a lieu, des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement et dans le secteur économique, et qu'il[s] devrai[en]t comporter l'échange d'informations sur les politiques et mesures [adoptées par les Parties visées à l'annexe I], [entre autres], sur tous les secteurs pertinents, sur les questions intersectorielles et sur les questions méthodologiques concernant [l'évaluation/les caractéristiques] de l'efficacité des politiques et des mesures. [Le processus devrait aider à améliorer la compréhension mutuelle et à mieux tirer parti de l'expérience des autres Parties quant à l'application de politiques et mesures, et faciliter la communication.] L'action pourrait prendre diverses formes, notamment l'organisation d'ateliers et de réunions ou manifestations parallèles pendant les sessions des organes subsidiaires;

4. *Décide* [que le processus] [Note] que les [résultats du processus] [**travaux futurs**] devrai[en]t contribuer à améliorer la transparence, l'efficacité et la comparabilité des politiques et mesures [**permettre [une évaluation des] progrès tangibles accomplis par les Parties visées à l'annexe I dans l'exécution de leurs engagements découlant du Protocole de Kyoto, ainsi que des dispositions prises pour réduire dans toute la mesure possible les effets sociaux, environnementaux et économiques de ces politiques et mesures sur les pays en développement dont il est question aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4] [appliquer ou élaborer des politiques et mesures conformément au paragraphe 1 de l'article 2 du Protocole de Kyoto]** y compris l'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de la comparabilité des politiques et mesures. À cette fin, il[s] devrai[en]t :

a) [Contribuer à accroître la transparence de l'information sur les politiques et mesures donnée dans les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention et permettre] [contribuer à l'évaluation] d'établir les progrès réalisés [**dans l'exécution des engagements découlant du Protocole de Kyoto**] d'ici à 2005, dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, en utilisant, selon que de besoin, des critères et des paramètres quantitatifs;] [**et aider à satisfaire aux prescriptions du paragraphe 2 de l'article 7 en matière d'information**]

b) [Contribuer à l'évaluation des [effets et] [conséquences sociales, économiques et environnementales] incidences des politiques ~~de riposte~~ et] mesures dont il est question ~~aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention~~ et au paragraphe 14 de l'article 3 [à l'article 2] du Protocole;]

**[Permettre d'évaluer l'action menée par les Parties visées à l'annexe I pour mettre en œuvre des politiques et des mesures de façon à réduire dans toute la mesure possible les effets négatifs, notamment les effets néfastes des changements climatiques, les répercussions sur le commerce international ainsi que les conséquences sociales, environnementales et économiques pour les pays en développement Parties, conformément au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto]**

c) [Faciliter l'élaboration des lignes directrices dont il est question à l'article 7 du Protocole ainsi que des lignes directrices révisées pour les communications nationales que les Parties visées à l'annexe I doivent établir en application de la Convention;]

d) Aider [la Conférence des] [les] Parties à définir de nouvelles options pour la coopération entre les Parties [visées à l'annexe I], de façon à renforcer l'efficacité individuelle et globale de leurs politiques et mesures [**compte pleinement tenu de l'article 2**] en application de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 2 [et de l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'article 13] du Protocole;

5. *Prie* le secrétariat, sous la conduite du Président du SBSTA et en collaboration avec les organisations internationales et intergouvernementales compétentes dans le domaine des politiques et mesures [y compris l'Agence internationale de l'énergie, l'Organisation de coopération et de développement économiques, [**l'Organisation des pays exportateurs de pétrole**]], le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres organisations internationales compétentes, de soutenir [ce processus] [les travaux futurs] en organisant [entre autres] des ateliers et des réunions ou manifestations parallèles et en apportant des contributions appropriées. Le secrétariat devrait rassembler des informations sur les politiques et mesures prises ou prévues [en application de la Convention] par les Parties visées à l'annexe I, et communiquer aux Parties toutes les données y relatives sous forme électronique;

6. [*Prie* le secrétariat d'organiser le premier atelier [au titre du processus consultatif] mentionné au paragraphe 2 et de communiquer les résultats [de l'initiative indiquée au paragraphe 4] [de cet atelier] à la Conférence des Parties lors de sa septième session. L'atelier sera organisé conformément au mandat adopté par le SBSTA à sa quatorzième session;]

7. [*Invite* [entre autres] [**les organisations internationales et intergouvernementales compétentes**] l'Agence internationale de l'énergie et l'Organisation de coopération et de développement économiques [ainsi que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole] à présenter un rapport sur leurs activités concernant les politiques et mesures et les méthodes d'évaluation de leurs effets, et prie le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat de présenter au SBSTA, lors de sa quatorzième session, un résumé des conclusions ou du projet de conclusions du troisième rapport d'évaluation concernant les politiques et mesures;]

8. *[Prie le SBSTA d'examiner à sa [quinzième session] les résultats [initiaux] des mesures prises [l'état des préparatifs] [en application de la présente décision] au titre [du processus consultatif] et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties lors de sa septième session, en vue de prendre une décision [d'étudier les éventuelles mesures complémentaires à prendre] [sur les mesures complémentaires à prendre dans le cadre de ce processus] avant la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto [ou dès que possible par la suite];*

9. *Invite les Parties [visées à l'annexe I] à fournir l'appui financier nécessaire pour les ateliers et autres activités [organisés dans le cadre du processus consultatif] [établi par la présente décision] [dont il est question dans la présente décision].*

Annexe II

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À LA PREMIÈRE PARTIE  
DE SA TREIZIÈME SESSION**

FCCC/SBSTA/2000/5	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa douzième session, Bonn, 12-16 juin 2000
FCCC/SBSTA/2000/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2000/7	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
FCCC/SBSTA/2000/8	Mise au point et transfert de technologie. État d'avancement du processus consultatif (décision 4/CP.4). Projet de texte concernant un cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Note du Président
FCCC/SBSTA/2000/9	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Synthèse récapitulative des propositions faites par les Parties
FCCC/SBSTA/2000/9/Add.1	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Synthèse récapitulative des propositions faites par les Parties. Additif. Compilation des données et informations nationales communiquées par les Parties
FCCC/SBSTA/2000/MISC.1/Add.2	Methodological issues. Guidelines under Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Views from Parties on national systems, adjustments and guidelines under Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties. Addendum
FCCC/SBSTA/2000/MISC.4	Development and transfer of technologies. Status of the consultative process (decision 4/CP.4). Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2000/MISC.6 et Add.1 et 2	Methodological issues. Land-use, land-use change and forestry. Submissions from Parties on Article 3.3 and 3.4 of the Kyoto Protocol
FCCC/SBSTA/2000/MISC.7 et Add.1	Methodological issues. Guidelines under Articles 5, 7 and 8 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2000/MISC.8	Methodological issues. Land-use, land-use change and forestry. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2000/MISC.9	Development and transfer of technologies. Status of the consultative process (decision 4/CP.4). Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2000/L.5	Report on the session. Draft report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on the first part of its thirteenth session
FCCC/SBSTA/2000/L.6	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Projet de conclusions du Président
FCCC/SBSTA/2000/L.6/Add.1	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Projet de conclusions du Président. Additif. Recommandations de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique [projet de décision -/CP.6. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie au titre du Protocole de Kyoto]
FCCC/SBSTA/2000/L.7	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions du Président
FCCC/SBSTA/2000/L.7/Add.1	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions du Président. Additif. Éléments qui pourraient être insérés dans une ou plusieurs décisions concernant les articles 5, 7 et 8
FCCC/SBSTA/2000/L.7/Add.2	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Additif. Projet de lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7 du Protocole de Kyoto
FCCC/SBSTA/2000/L.7/Add.3	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions du Président. Additif. Lignes directrices pour l'examen prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto
FCCC/SBSTA/2000/L.8	Questions méthodologiques. Questions diverses. Projet de conclusions du Président
FCCC/SBSTA/2000/CRP.7	Methodological issues. Other matters. Report on the UNFCCC/IPCC expert meeting on vulnerability and adaptation methodologies, Lisbon, 10 August 2000
FCCC/SBSTA/2000/CRP.8	Development and transfer of technologies. Status of the consultative process. Draft conclusions by the Chairman

FCCC/SBSTA/2000/CRP.8/Add.1	Development and transfer of technologies. Status of the consultative process. Addendum. Draft framework for meaningful and effective actions to enhance the implementation of Article 4.5 of the Convention (decision 4/CP.4). Draft text by the co-chairs of the contact group
FCCC/SBSTA/2000/CRP.9	"Best practices" in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SB/2000/4	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol: consolidated text on principles, modalities, rules and guidelines. Note by the chairmen
FCCC/SB/2000/5	Implementation of Article 4.8 and 4.9 of the Convention. (Decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Matters relating to Article 3.14 of the Kyoto Protocol. Note by the chairmen
FCCC/SB/2000/6 et Add.1	Activities implemented jointly under the pilot phase: fourth synthesis report on activities implemented jointly and draft revised uniform reporting format
FCCC/SB/2000/7	Procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol. Proposals from the co-chairmen of the Joint Working Group on Compliance
FCCC/SB/2000/8	Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties)
FCCC/SB/2000/9	Capacity-building in countries with economies in transition
FCCC/SB/2000/MISC.4 et Add.1, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.2/Corr.1 et Add.3	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Principles, modalities, rules and guidelines. Additional submissions from Parties
FCCC/SB/2000/CRP.14	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol
FCCC/SB/2000/CRP.14/Add.1 (vol. 1-4)	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Addendum. Consolidated text on principles, modalities, rules and guidelines

-----